

Réflexion en six points sur le service militaire différencié

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1969)

Heft 113-114 **L'état de la question : service militaire différencié : présence dans le Tiers-Monde**

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1028366>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III

RÉFLEXION EN SIX POINTS

SUR LE

SERVICE MILITAIRE DIFFÉRENCIÉ

1

En admettant que l'on recrute 500 jeunes Suisses ou plus chaque année pour le Tiers-Monde, à quoi peut-on les employer ? Actuellement, la Coopération technique, sans grand effort de propagande, reçoit plus de 1000 offres de volontaires par année. Sur ce chiffre, elle en engage une centaine environ (dont une forte proportion de jeunes filles). Ce choix de 10 % de candidats est baptisé « sélection ». En réalité, la Coopération technique recrute ses jeunes volontaires en fonction des projets qu'elle réalise, et qui comportent un nombre restreint de postes. En outre, elle tend à utiliser de plus en plus des experts, professionnellement plus qualifiés et matériellement beaucoup mieux rétribués, plutôt que des volontaires (en 1968 : 141 experts, contre 107 volontaires).

De leur côté, les organisations privées d'aide au Tiers-Monde, confessionnelles ou laïques, emploient un nombre sensiblement plus élevé de volontaires, mais là encore, il s'agit de pourvoir un nombre limité de postes, et le recrutement n'est pas trop difficile. Si donc la formule du S.M.D. était adoptée cette année, et que l'on mît tout d'un coup sur le marché des centaines de jeunes garçons de vingt ans aptes au service outre-mer, on ne saurait tout simplement pas qu'en faire. Rien n'a été prévu pour un tel afflux. Avant de recruter pour le S.M.D., il faut créer des occasions de travail.

2

Le problème qui se pose est le suivant : faut-il envoyer outre-mer pour l'aide technique des cerveaux

ou des bras ? L'expérience faite jusqu'à présent par les services de coopération technique montre que l'on trouve sur place la main-d'œuvre en abondance. Envoyer en Afrique des compagnies ou des bataillons de jeunes Suisses bien musclés reviendrait à priver les populations bénéficiaires de notre aide d'une occasion de travail et d'une source appréciable de revenus.

Le jeune Suisse de vingt ans, capable d'apprendre le métier des armes et jugé digne de tuer son prochain ou de se faire tuer, n'est objectivement pas beaucoup plus apte à la lutte contre le sous-développement que son contemporain d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine. Il faut pour l'aide au Tiers-Monde des hommes encore jeunes. Mais à vingt ans, à l'âge du service militaire, on manque, d'une part, d'une formation complète, ce qui a une importance relative, et d'autre part, sauf cas rares, d'une formation achevée de sa personnalité. Il faut pour l'aide au Tiers-Monde des adultes plutôt que des adolescents. (On n'a pas encore suffisamment réfléchi au fait que ce sont des **enfants** que les armées embriagent et précipitent dans la guerre. Voir les images du Vietnam : ce sont des gosses que l'on envoie se battre de chaque côté).

L'âge « idéal » pour se battre : dix-huit à vingt ans. L'âge idéal pour l'assistance technique : vingt-cinq à trente-cinq ans (on peut travailler dans le Tiers-Monde jusqu'à l'âge de la retraite, mais il faut commencer jeune.)

La difficulté vient du fait que le service militaire doit être effectué à vingt ans, et que le S.M.D. ne devrait guère être accompli avant vingt-quatre. A ce problème, deux solutions possibles :

1. établir le système du sursis et accorder un délai de quatre à cinq ans pour l'obligation de servir à ceux qui seraient versés dans le S.M.D.;
2. recruter des jeunes pour l'aide au Tiers-Monde dès l'âge de quinze ou seize ans et les doter d'une solide formation (camps d'entraînement

dans le Tiers-Monde, apprentissage des langues, etc.), qui les rende aptes au S.M.D. à vingt ans déjà.

Ces considérations sont à mettre en rapport avec les problèmes soulevés au point 5.

3

Sous quelles formes pourrait s'effectuer le S.M.D. ?

Il faut être très large et englober toutes les possibilités, le critère commun devant être l'utilité du travail à accomplir et la durée du service effectué.

En gros, il y aurait trois types d'activité possibles :

- assistance technique,
- action sociale,
- aide humanitaire.

Actuellement, ces trois types d'activité sont très divisés et cloisonnés : des budgets différents les financent, des organisations différentes s'en occupent. Le parent pauvre, c'est l'action sociale (au rang de laquelle devrait figurer aussi l'aide au planning familial).

L'institution du S.M.D. devrait avoir pour résultat de mettre au travail du personnel dans ces trois champs d'activité.

4

Quels seraient les agents d'exécution du S.M.D. ?

Sur ce point, une formule très souple est nécessaire.

Actuellement, ce sont les organisations privées qui utilisent le plus de personnel (en 1967 : 300 volontaires et 230 experts). Le S.M.D. devrait pouvoir être effectué éventuellement dans le cadre de ces organisations. Mais cela ne suffit pas, car elles n'auraient pas les moyens d'absorber les effectifs importants que fournirait le S.M.D. Il faudrait donc étoffer l'aide publique au Tiers-Monde et créer de nouveaux organismes gouvernementaux. Parmi les mesures envisageables :

- a) Renforcer la Coopération technique et élargir son champ d'activité à l'action sociale, de manière

qu'elle puisse maintenir en permanence un effectif de 300 à 500 volontaires dans le Tiers-Monde.

- b) Créer une troupe de volontaires pour les actions de secours à l'étranger. La difficulté d'effectuer un S.M.D. sous cette forme provient du fait que les besoins de secours d'urgence n'étant guère prévisibles longtemps à l'avance, il serait malaisé d'engager du personnel en permanence. Tout au moins au début de l'existence d'un tel organisme, car au fur et à mesure que se multiplieraient les terrains d'intervention d'une force humanitaire suisse, il serait possible d'utiliser du personnel de secours à plein temps, en le déplaçant d'un point à l'autre du globe, jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de ses obligations de service.
- c) Créer dans l'armée un service d'assistance technique au développement. L'armée collabore dans d'autres pays à l'aide humanitaire; la Suisse pourrait, comme a commencé à le faire la Hollande, et comme le projette la Grande-Bretagne, attribuer des unités à la Coopération technique. L'intérêt d'une telle solution, c'est qu'elle orienterait l'institution militaire comme telle vers le Tiers-Monde, sur le terrain où se joue l'avenir politique de notre planète.
- d) Mettre à la disposition des organisations internationales, comme l'UNICEF ou le PAM, des effectifs de volontaires qui leur permettraient de devenir opérationnelles. Les Suédois viennent de conclure un accord dans ce sens avec l'UNICEF. A cet égard, il ne faudrait pas perdre de vue la possibilité de mettre sur pied des « casques bleus » suisses : autre forme de S.M.D. ?

5

Parmi les problèmes à résoudre, le principal est celui de la rupture du candidat au S.M.D. avec sa vie « civile » au pays. Dans la mesure où il serait

possible d'utiliser outre-mer des effectifs de la classe d'âge de vingt ans, cette difficulté serait aisément surmontable : un séjour relativement long à l'étranger, dans des conditions plutôt dures, constitue à cet âge-là un excellent élément de formation personnelle, qui peut même être un sérieux atout pour une carrière professionnelle en Suisse. Mais si l'on veut engager un personnel hautement qualifié et situé dans une moyenne d'âge de vingt-cinq à trente-cinq ans, le problème tend à devenir insoluble. Comment libérer pour une assez longue période (un à deux ans ?) des hommes en pleine ascension sociale et professionnelle, à une époque où la compétition dans les emplois du secteur privé et du secteur public devient de plus en plus serrée ? Dès l'instant où l'on décidera d'envoyer des effectifs plus massifs dans les pays du Tiers-Monde, c'est cette question qui sera la plus aiguë. Sans compter qu'il s'agira en majorité d'hommes mariés et chargés de famille. Le seul moyen sera alors d'arrêter des mesures protégeant l'emploi de ceux qui quitteront la Suisse pour effectuer leur S.M.D. outre-mer, et prévoyant leur réintégration dans la vie sociale et dans le circuit économique du pays après leur temps de service. Les Chambres fédérales devront voter des dispositions légales à cet effet.

6

En matière d'assistance au Tiers-Monde, la Suisse pourrait apporter une contribution spécifique, et se spécialiser dans certains domaines.

- a) Les buts de la Coopération technique sont trop « matérialistes » : on vise trop des résultats « tangibles », on veut pouvoir exhiber des bâtiments, laisser quelque chose derrière soi. Même si notre pays est riche, ses moyens sont trop faibles pour qu'il puisse s'affirmer sur ce terrain-là. C'est sur un autre plan qu'il faut faire un effort. L'assistance technique suisse n'emploie pas suffisamment d'intellectuels et d'universitaires. Non qu'il

nous faille académiser notre style de coopération. Mais nous devrions nous donner la peine de réfléchir avec les intéressés, et d'aborder les problèmes du Tiers-Monde au niveau humain où ils se situent, c'est-à-dire par une approche psychologique, sociale et politique. A quoi sert-il de développer l'agriculture, de construire des hôpitaux, de créer des écoles et de fonder des coopératives, et si l'explosion démographique remet tout en question. Une des tâches serait d'entreprendre un effort de réflexion (avant de parler d'action) en matière de planning familial. C'est là un terrain sur lequel nous pouvons établir des relations égalitaires avec le Tiers-Monde, car il s'agit de l'équilibre psychique et politique de la société; nous enverrions outre-mer des hommes qui, cherchant à résoudre les problèmes d'autrui, finiraient par aborder également les nôtres sous un angle favorable.

- b) Malgré toute une imagerie désuète et malgré une certaine tradition de précision suisse dans la fabrication (et l'exportation) d'armements, il se trouve que la Suisse a derrière elle une tradition humanitaire et qu'elle est le « berceau » de la Croix-Rouge. Depuis le temps du berceau, elle est arrivée au cap du centenaire, et maintenant elle amorce une cure de rajeunissement : nous pouvons en exiger beaucoup et nous devons lui donner beaucoup. Une aide spécifiquement suisse au Tiers-Monde devrait aussi s'inscrire dans le cadre des actions du CICR. L'évolution du monde est telle, que ce n'est pas l'ouvrage qui manquera. Mais l'assistance humanitaire, qui s'inscrit dans la vocation de la Suisse, ne doit pas servir d'alibi à ceux qui rechignent devant les efforts à fournir dans le domaine de la coopération technique.
- c) Une aide spécifiquement suisse devrait encore mettre l'accent sur la promotion féminine dans les pays en voie de développement. L'émancipa-

tion de la femme est d'ailleurs étroitement liée au problème du planning familial. Sans prise de conscience des femmes, sans évolution de leur rôle dans la société, pas de contrôle des naissances. Mais pas non plus de développement général possible dans les pays du Tiers-Monde. La femme remplit une fonction de conservation et de transmission du progrès auprès de ses enfants. Les connaissances qu'elle acquiert sont des connaissances acquises pour la société. Si elle reste inculte, il faut repartir à zéro avec chaque génération. On s'apercevra de plus en plus, dans nos sociétés développées comme dans les pays pauvres, que la femme est l'élément moteur, la force la plus dynamique de la société. L'assistance technique suisse devrait former un personnel féminin capable de s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la condition féminine : seules des femmes sauront parler aux femmes d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine. Là encore, des relations égalitaires pourraient s'établir entre pays riches et pays pauvres, car les sociétés industrialisées sont très loin d'avoir elles-mêmes résolu la question de l'émancipation féminine. Là encore, les progrès réalisés dans le Tiers-Monde dans ce domaine nous aideraient à développer chez nous une société plus harmonieuse.
